



**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
DES PERSONNES HABLES À VOTER**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 644-21 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE
315 000 \$ POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE LA MAIN-
D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE NÉCESSAIRES À LA CONFECTION D'UN PAVAGE CONVENTIONNEL SUR
LES RUES DE VÉNUS, DE MERCURE ET DE SATURNE**

Je, Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley certifie

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 644-21 est de 62;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 17;
- que le nombre de demandes reçues est de vingt-sept (27).

Je déclare

- que le règlement 644-21 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

SIGNÉ À CANTLEY, le 11 juin 2021

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier